



**Inspection Report
under the *Long-Term
Care Homes Act, 2007***

**Rapport d'inspection
prévu par la *Loi de
2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

Ministry of Health and Long-Term Care
Health System Accountability and Performance Division
Performance Improvement and Compliance Branch

Ottawa Service Area Office
347 Preston St., 4th Floor
Ottawa ON K1S 3J4

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1S 3J4

**Ministère de la Santé et des Soins de
longue durée**

Division de la responsabilisation et de la performance du
système de santé
Direction de l'amélioration de la performance et de la
conformité

Telephone: 613-569-5602
Facsimile: 613-569-9670

Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

<input type="checkbox"/> Copie du titulaire de permis	<input checked="" type="checkbox"/> Copie destinée au public
---	--

Date(s) d'inspection 22 et 23 février 2011	Numéro d'inspection 2011-117-9567-22Feb102944	Type d'inspection Suivi N° de registre : O-000173
Titulaire de permis Comtés unis de Prescott et Russell 59, rue Court C.P. 304 L'Orignal (Ontario) K0B 1K0 Télécopieur : 613 675-4547		
Foyer de soins de longue durée Résidence Prescott et Russell 1020, boulevard Cartier Hawkesbury (Ontario) K6A 1W7 Télécopieur : 613 632-4056		
Inspecteur(s) Lyne Duchesne (117)		
Résumé de l'inspection		

Cette inspection a été menée dans le cadre d'un suivi concernant l'ordre de conformité n° 001 signifié le 22 octobre 2010 (n° de registre O-000920, n° d'inspection 2010-188-9567-29Sept103811).

Au cours de l'inspection, l'inspecteur s'est entretenu avec le directeur des soins du foyer, l'infirmière clinicienne-conseil, deux infirmières auxiliaires autorisées, un préposé aux services de soutien personnel et un résident.

Au cours de l'inspection, l'inspecteur a examiné le dossier de santé d'un résident, le rapport d'activités de 24 heures du 22 au 23 février 2011, la politique du foyer relative au rapport de 24 heures (n° PRO-854, révisée en novembre 2010), la liste des cours de formation continue obligatoires organisés le 13 octobre et le 2 novembre sur le thème de « la consignation de l'information », ainsi que les cours de formation continue organisés le 8 décembre 2010 sur les rapports de 24 heures, les incidents graves, les mauvais traitements, les comportements réactifs et les plaintes.

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés en tout ou en partie pendant cette inspection :

- incidents graves;
- comportement réactif.

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

Il a été constaté que les exigences énoncées dans l'ordre de conformité n° 001 [al. 6 (4) a), par. 6 (9) et al. 6 (11) b) de la LFSLD, L.O. 2007, chap. 8] avaient été respectées au moment de cette inspection. Voir le tableau « Non-respects corrigés » à la fin du présent rapport.

NON-RESPECTS CORRIGÉS

EXIGENCE	TYPE DE MESURE OU D'ORDRE	N° DE MESURE OU D'ORDRE	N° DU RAPPORT D'INSPECTION	N° D'IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR
LFSLD, L.O. 2007 chap. 8, al. 6 (4) a), par. 6 (9) et al. 6 (11) b)	OC	001	2010-188-9567-29Sept103811	117

Signature du titulaire de permis ou de son représentant		Signature du représentant de la Division de la responsabilisation et de la performance du système de santé	
		Copie originale signée par Lyne Duchesne	
Titre :	Date :	Date du rapport : (si différente de la date d'inspection)	
		24 février 2011	